

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE ALGEMENE ZAKEN

**BELAST MET DE BEGROTING, DE EXTERNE BETREKKINGEN,
DE ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, HET OPENBAAR AMBT
EN HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK**

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**CHARGÉE DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

VERGADERING VAN MAANDAG 7 JANUARI 2019

RÉUNION DU LUNDI 7 JANVIER 2019

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : M. Charles Picqué, président.

[105]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PAUL DELVA

**AAN MEVROUW FADILA LAANAN, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET OPENBARE NETHEID, VUILNISOPHALING
EN -VERWERKING, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, GEMEENTELIJKE
SPORTINFRASTRUCTUUR EN OPENBAAR AMBT,**

betreffende "de evaluatie- en functioneringsgesprekken bij ambtenaren".

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik heb u al vaker ondervraagd over de evaluatie- en functioneringsgesprekken in het Brussels openbaar ambt. Het is belangrijk voor de personeelsleden en voor de dienst dat die gesprekken regelmatig plaatsvinden.

Tijdens een evaluatiegesprek wordt besproken hoe iemand heeft gefunctioneerd. Dat gesprek wordt afgesloten met een evaluatie. Daarnaast zijn er functioneringsgesprekken, waarbij het niet de bedoeling is om een finale evaluatie op te stellen, maar om met een open gesprek tot een beter functioneren van de ambtenaar te komen. Een functioneringsgesprek is dus toekomstgericht, terwijl een evaluatiegesprek meer op het verleden focust. Beide zijn belangrijk.

[109]

Vorig jaar vroeg ik de cijfers op over het aantal evaluatie- en functioneringsgesprekken binnen de Gewestelijk Overheidsdienst Brussel. Sinds 2014 is een jaarlijks gesprek verplicht. Uit de cijfers van 2014-2017 bleek echter dat slechts een derde van de ambtenaren elk jaar een evaluatiegesprek had. Het aantal negatieve beoordelingen lag heel laag, ongeveer 0,4%.

Toen ik u daarover interpelleerde, hoopte ik dat u zou antwoorden dat de evaluaties elk jaar hadden moeten plaatsvinden, maar in plaats daarvan kondigde u aan dat u wil overstappen op een evaluatie om de twee jaar.

U liet ook weten dat de functioneringsgesprekken slechts op aanvraag plaatsvinden en dus niet op regelmatige tijdstippen. Enkel bij interne mobiliteit zijn ze verplicht.

[111]

Naar mijn aanvoelen vinden er te weinig evaluatie- en functioneringsgesprekken plaats, hoewel dat in het belang is van zowel de ambtenaren als de organisatie.

Wat hebt u ondernomen om het aantal jaarlijkse evaluaties van de ambtenaren op te trekken? Als u nog niets hebt ondernomen, wat is dan de reden?

Blijft u van plan om de ordonnantie aan te passen en de verplichte jaarlijkse evaluatie om te zetten in een tweejaarlijkse evaluatie? Als dat zo is, hoop ik dat die verplichte evaluaties worden uitgevoerd.

Hoe komt het dat amper 0,4% van de gesprekken uitmondde in een negatieve evaluatie? Dat lijkt mij bijzonder weinig in vergelijking met andere organisaties. Welk gevolgen hebben die negatieve evaluaties gehad?

Functioneringsgesprekken gebeuren enkel op aanvraag. Zult u die gesprekken ook verplicht maken? Zo ja, vanaf wanneer? Zo neen, waarom niet?

[113]

Mevrouw Fadila Laanan, staatssecretaris.- De evaluatie van de ambtenaren is een belangrijk proces.

De mandaathouders moeten de strategische doelstellingen van de regering omzetten in beheersplannen. Daaruit vloeien persoonlijke en gemeenschappelijke doelstellingen voort die de instellingen in staat moeten stellen om alle medewerkers te betrekken bij het gemeenschappelijke werk.

Bij de evaluaties wordt van gedachten gewisseld en feedback gegeven. De evaluatie heeft tot doel het werk van het personeelslid in de functie die hij vervult doorlopend te beoordelen aan de hand van de functiebeschrijving ervan.

De evaluatie gebeurt op basis van een evaluatiedossier dat de volgende documenten bevat: de functiebeschrijving, het verslag van het functiegesprek, dat de persoonlijke doelstellingen vermeldt, en als ze er zijn ook de tussentijdse verslagen, documenten met gunstige of ongunstige vaststellingen en beoordelingen, het evaluatieverslag en het zelfevaluatieverslag als de ambtenaar dat wenst.

Elke instelling beheert het evaluatiesysteem van zijn eigen personeel. De instellingen hechten er belang aan dat die procedures tijdig worden georganiseerd. De HR-afdelingen steunen de evaluatoren via opleidingen, advies en basisdocumenten die de gegevensoverdracht versoepelen, zodat er voldoende tijd kan worden uitgetrokken voor een kwaliteitsvol gesprek.

[115]

De evaluatiecyclus bestrijkt twee jaar. De procedure is in het gewestelijke ambtenarenstatuut gedetailleerd opgenomen.

De feedback en de coaching van managers en/of evaluatoren is ondertussen ingeburgerd in de Brusselse instellingen. De medewerkers worden via regelmatige gesprekken begeleid om de doelstellingen te halen. Daardoor ligt het aantal evaluaties met de vermelding 'onvoldoende' laag.

[117]

(poursuivant en français)

Ce taux très bas de mentions "insuffisant" ne trouve pas d'explication, ce qui tendrait à prouver l'excellence de nos agents.

Deux évaluations avec une telle mention peuvent donner lieu à un licenciement, mais un délai de six mois doit toutefois s'écouler avant la seconde évaluation.

[119]

(verder in het Nederlands)

De functie- en evaluatiegesprekken zijn verplicht. De tussentijdse gesprekken vinden plaats op verzoek van het personeelslid of van de evaluator. Enkel bij interne mobiliteit zijn die verplicht.

Tijdens die gesprekken kunnen oplossingen aan bod komen voor problemen in verband met het functioneren van de ambtenaar en problemen die het verwezenlijken van de afgesproken doelstellingen of de ontwikkeling van het personeelslid binnen zijn huidige functie in het gedrang brengen. Naar aanleiding van dat gesprek kunnen de persoonlijke doelstellingen van de ambtenaar worden bijgesteld. Zelfevaluatie is niet verplicht.

[121]

(poursuivant en français)

Je sais que ma réponse ne vous satisfera pas car vous souhaitez sans doute une évaluation plus régulière sur une base annuelle, mais les agents de nos administrations doivent également avoir le temps d'accomplir d'autres tâches d'intérêt général pour la Région, les citoyens et les entreprises. Or, les évaluations prennent beaucoup de temps.

Selon son ambition, chaque administration a cependant le droit, au-delà des évaluations tous les deux ans, de fournir aux agents des retours réguliers, dans un esprit de management optimal, de sorte à assurer tant le bien-être des agents que la qualité de leur travail.

[123]

[125]

M. Paul Delva (CD&V).- Vous me l'aviez déjà dit, et vous me le répétez : on passe à des évaluations biennales, parce que cela prendrait trop de temps de les réaliser annuellement. C'est pourtant ce qui se fait dans bon nombre d'organisations et d'entreprises, mais soit ! Maintenant que l'on est passé à une évaluation tous les deux ans, j'aimerais vous entendre dire que les directions des administrations seront davantage encouragées à respecter cette fréquence.

Il ne faudrait pas que, dans quelques années, en réponse à la question d'un député, vous expliquiez qu'il est trop difficile d'évaluer les agents tous les deux ans et que désormais, l'évaluation aura lieu tous les trois ans.

Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.- C'est une obligation prévue par le nouveau statut des agents de la Région : il faut réaliser une évaluation tous les deux ans. Cela n'empêche pas d'organiser des retours d'information et des entretiens individuels, comme cela se fait dans le secteur privé.

M. Paul Delva (CD&V).- Certes, mais dans l'ancien statut, l'évaluation annuelle était tout autant obligatoire.

Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.- Les syndicats ont demandé de revoir ce système, parce que les agents ne travaillaient plus : ils étaient juste évalués. Mais sur quelle activité ? Les agents doivent avoir le temps de fournir un certain travail, sous le contrôle de leur hiérarchie. Je vous rejoins toutefois sur la nécessité d'améliorer la gestion des ressources humaines.

Comme nous avons repensé complètement la philosophie de nos administrations en nous concentrant sur les ressources humaines, plus personne ne pourra invoquer le manque de temps. Le statut devra être respecté, je tiens à vous rassurer sur ce point.

[135]

M. Paul Delva (CD&V).- Je suppose qu'en tant que secrétaire d'État responsable de cette matière, vous encouragerez les directions à faire respecter ce statut.

Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.- C'est une obligation.

M. Paul Delva (CD&V).- C'était aussi une obligation auparavant, mais elle n'a pas été pour autant respectée.

Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.- Nous avons bien réorganisé les administrations de façon à optimiser les services de ressources humaines. Les équipes ont été renforcées grâce à l'engagement d'agents. La Région bruxelloise, il faut le souligner, est la seule entité du pays à encore recruter. Elle veut en effet offrir une fonction publique de qualité à sa population et ses entreprises.

[143]

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik hoop dat de tweejaarlijkse gesprekken werkelijk zullen plaatsvinden.

- *Het incident is gesloten.*

(De heer Stefan Cornelis, oudste lid in jaren, treedt als voorzitter op)

[151]

INTERPELLATION DE M. ABDALLAH KANFAOUI

À MME BIANCA DEBAETS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE L'INFORMATIQUE RÉGIONALE ET COMMUNALE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la digitalisation en Région bruxelloise".

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Vous avez indiqué à plusieurs reprises que la numérisation constituait l'une des principales priorités sous cette législature, tant cette transition est indispensable au développement et au rayonnement de notre Région.

Depuis lors, plusieurs projets ont déjà vu le jour et d'autres, encore nombreux, doivent être concrétisés. Il s'agit, notamment, des efforts à réaliser pour favoriser l'inclusion numérique en Région bruxelloise, compte tenu de la part importante des ménages bruxellois qui ne disposent pas d'une connexion internet et de l'importance de ce que l'on nomme l'analphabétisme numérique. C'est d'ailleurs ce qui vous a conduit à commander une étude auprès du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB), pour établir les pistes visant à favoriser cette transition.

Disposez-vous des conclusions de cette étude, annoncée il y a un an ? Dans l'affirmative, que pouvez-vous nous dire sur les besoins recensés par le CIRB en matière d'inclusion numérique ? Quelles sont les pistes de travail ainsi proposées ? Quels investissements seront-ils encore consentis sous cette mandature ? Sera-t-il fait appel à des partenaires privés pour la réalisation de certains projets ?

[155]

Si la transformation de Bruxelles en ville intelligente doit se faire au profit de l'ensemble de ses utilisateurs, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises, elle vise aussi et surtout les administrations de la Région.

À l'occasion des dernières discussions budgétaires, vous avez évoqué la mise en place, au sein du Service public régional de Bruxelles (SPRB), d'une cellule spécifique "Digital Transformation Office" chargée de piloter la mise en œuvre et l'évaluation de cette politique. Là encore, les premiers projets ayant été annoncés pour l'année 2018, il serait bon de connaître les missions précises de cette cellule, ainsi que ses réalisations concrètes au cours de l'année écoulée.

Comment cette cellule s'articule-t-elle avec la direction des TIC ? Quelle est son implication dans l'appui destiné aux pouvoirs locaux ? Quelles initiatives ont-elles été prises en faveur de l'administration en ligne ?

Enfin, la transformation numérique implique sans cesse de nouveaux investissements dans les services et infrastructures de base, pour en donner l'accès au plus grand nombre dans l'espace public, les établissements académiques et d'enseignement et le milieu industriel.

L'augmentation du budget 2018 pour les TIC a probablement été utilisée à cette fin. Comment ces moyens ont-ils été investis ? Quels sont les principaux chantiers - services ou infrastructures de base - financés au cours de l'année 2018 ?

Quels projets seront-ils lancés en 2019 ?

[161]

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État. - La question est vaste, mais je vais tâcher d'y répondre au mieux. Je peux vous confirmer que l'étude que le CIRB a réalisée à ma demande sur la fracture numérique dans la Région est achevée. Nous pouvons même vous en fournir une copie ici ou par voie électronique, si vous souhaitez en connaître les conclusions en détail.

L'une des principales, selon moi, est la grande disparité entre communes et même, au sein d'une même commune, entre différents quartiers. Cela veut dire que certaines zones ne sont pas encore suffisamment couvertes par une offre de services d'inclusion numérique. Il s'agit également d'un public auquel on ne s'attend pas.

Cela permet par ailleurs de prendre des initiatives face à deux constats : le manque de professionnalisme du secteur et le manque de coordination et de collaboration entre les acteurs de terrain.

Sur la base de ce rapport, j'ai demandé d'intégrer en priorité un plan d'action relatif à l'inclusion numérique dans la Stratégie 2025 (désormais Go4Brussels), de manière à pouvoir libérer des moyens budgétaires. Puisque les discussions sont terminées et que le parlement a voté, je peux vous annoncer que 250.000 euros ont été libérés à cet effet.

Un plan d'action composé de 25 mesures a également été approuvé par le gouvernement. Reste maintenant à le mettre en œuvre dans les mois et années à venir, en collaboration avec ma collègue Mme Laanan.

[163]

Nous ne sommes évidemment pas restés inactifs. En témoignent les projets suivants :

- wifi.brussels a été étendu à 207 points d'accès (hotspots) et toutes les stations de métro en sont équipées, fait unique en Europe ;
- Fiber to the School : ce réseau de fibre optique ultra rapide dans toutes les écoles secondaires est un projet de longue haleine, étalé sur plusieurs années. Notre objectif était d'y parvenir d'ici à la fin 2019 et ce sera le cas puisqu'il ne reste plus qu'une trentaine d'écoles à couvrir, tous réseaux confondus ;
- les espaces publics numériques (EPN) : à ma demande, chaque commune devait disposer d'un EPN. C'est aujourd'hui chose faite puisque nous venons d'inaugurer le tout dernier à Uccle ;
- l'appel à projets Smart City : le monde associatif et la société civile peuvent introduire des dossiers pour un montant total de 250.000 euros.

[165]

Au niveau des actions spécifiques, le Women Code Festival vise à attirer davantage de femmes dans un secteur encore trop masculin à mon goût - d'où les efforts de mon administration - et à renforcer les aptitudes des femmes en informatique.

Autre initiative destinée à réduire la fracture numérique : la livraison aux écoles de matériel informatique performant (imprimantes braille, etc.) pour les élèves ayant un handicap visuel ou auditif.

Je citerai encore le Smart City Event organisé au début de décembre 2018 aux halles Saint-Géry pour stimuler l'inclusion numérique par des présentations de nature plutôt pratique et des stands de diverses associations pour susciter des rencontres. Cette édition a été une belle réussite.

[167]

Le Digital Transformation Office (DTO) est une direction d'appui transversal créée en septembre 2018 au sein du SPRB. Elle agira sur différents axes, tels que l'optimisation du fonctionnement interne, la sécurité de l'information, le traitement des données ou l'innovation, qu'elle soit technologique ou relative aux méthodes de travail.

La mission principale du DTO est de mener notre service public sur la voie de la numérisation. La direction compte cinq personnes : un responsable, deux personnes chargées de la sécurité de l'information, une juriste et un analyste de données, entré en service le 15 octobre.

Le DTO mène des projets pilotes au sein du service public, comme le projet sur l'allocation-loyer. Citons encore la collaboration entre Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) et le CIRB dans le cadre de la numérisation des échanges de documents, qui a donné naissance à la plate-forme BOS-xchange, utilisée par de nombreuses communes. Cette plate-forme permet notamment de partager les documents budgétaires et toutes sortes de rapports.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Est-ce par ce biais que les citoyens pourront consulter les dossiers du conseil communal ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Cela dépend des communes.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les communes nous disent attendre que la Région leur fournisse des outils. Pour le moment, la mise à disposition des documents implique une opération manuelle. Selon les communes, il suffirait que la Région effectue un petit réglage pour qu'elles puissent le faire en quelques clics.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Il revient aux communes de décider si elles souhaitent rendre tous les documents du conseil communal publics.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Si elles le décident, la Région est-elle prête à les aider pour faciliter leur travail ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Bien sûr.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Il semblerait qu'à l'heure actuelle, cela ne fonctionne pas très bien.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Je pense que la responsabilité doit plutôt être inversée, mais c'est un autre débat. Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à les encadrer. BOS-xchange est d'ailleurs déjà très utilisée au niveau de la Région.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les communes disent qu'elles sont obligées de copier les documents et de les placer sur un autre site.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Cela m'étonne, mais nous sommes prêts à chercher des solutions avec elles.

[185]

Cette plate-forme est intégrée à l'application Bo Secrétariat, utilisée par la plupart des pouvoirs locaux pour gérer leurs assemblées.

En outre, le CIRB investit fortement dans la transformation numérique, ce dont témoignent les importants chantiers entamés en 2018 :

- l'infrastructure réseau, le développement de la plate-forme régionale de vidéoprotection, à laquelle certaines zones de police n'adhèrent malheureusement pas encore. L'ordonnance qui règle les travaux de BPS sera bientôt votée et présentée au parlement, ce qui devrait permettre de convaincre les derniers récalcitrants. Cette infrastructure existe bel et bien et permettra un échange aisé d'images vidéo entre les différentes zones de police. Les derniers événements qui se sont produits à Molenbeek nous rappellent l'importance d'un accès rapide aux images ;

- l'installation de caméras ANPR dans le cadre des radars tronçons. Un nouveau dispositif de ce type va être installé au début de l'année prochaine dans le tunnel Stéphanie-Porte de Hal, en collaboration avec la Ville de Bruxelles et la zone de police Polbru.

[187]

Toujours sur le plan de l'infrastructure, le gouvernement a chargé le CIRB de renforcer le Data Center régional (DCR), qui se doit d'être performant. Il sera désormais composé d'un site aménagé dans le bâtiment de Sibelga et d'un site au sein du siège central du CIRB. Ce dédoublement permet une continuité de l'activité en cas d'erreur ou de faille.

Des moyens ont également été prévus pour l'évolution des services et des plates-formes régionales, dont la plate-forme de l'intégrateur de services régional (fidus.brussels) sur laquelle plusieurs nouveaux flux et services sont mis en production, notamment ceux nécessaires à la zone de basse émission (LEZ).

La plate-forme Nova a également bénéficié de nouveaux moyens, notamment dans le cadre de sa mise en conformité avec le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). Il en va de même du guichet électronique des administrations de la Région bruxelloise et de la plate-forme Irisbox, qui vise à simplifier les démarches administratives des citoyens en Région de Bruxelles-Capitale en leur permettant de ne plus devoir se rendre à un guichet physique.

J'essayerai de joindre l'étude réalisée par le CIRB au compte rendu, pour vous permettre d'en visualiser les détails.

[189]

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Je vous remercie d'avance pour la transmission de ce rapport détaillé.

Vous avez évoqué le plan d'action 2020-2025, dont les 25 mesures ont été approuvées par le gouvernement actuel pour un budget de 250.000 euros qui, si je comprends bien, s'ajoute à celui qui vous est alloué pour ces différents postes. Ce montant vaut-il pour toute la période entre 2020 et 2025, ou 250.000 euros seront-ils liquidés annuellement, avec une éventuelle révision à la hausse ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Effectivement, c'est un budget annuel.

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Pouvez-vous également nous transmettre la liste des 25 mesures approuvées par le gouvernement ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Bien sûr, et je peux déjà vous en citer quelques exemples.

Un groupe de travail a été créé au niveau régional, qui rassemble tous les acteurs de la problématique. C'est crucial, au regard d'une des conclusions de l'étude, selon laquelle il est nécessaire d'augmenter la collaboration.

Une campagne de communication s'avère également nécessaire pour faire connaître les EPN à la population, surtout dans ses couches les plus fragilisées.

- *L'incident est clos.*

[195]

INTERPELLATION DE MME MAHINUR OZDEMIR

À MME BIANCA DEBAETS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA SÉCURITÉ

ROUTIÈRE, DE L'INFORMATIQUE RÉGIONALE ET COMMUNALE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "le taux alarmant de féminicides en Belgique".

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- La manifestation nationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a eu lieu le 25 novembre dernier. Nous avons appris par la presse fin novembre qu'au moins 33 femmes avaient été victimes de féminicide en Belgique depuis le début de l'année. Ces chiffres ne valent évidemment que jusqu'au mois de novembre inclus.

En 2017, 39 féminicides avaient été recensés en Belgique, soit proportionnellement deux fois plus qu'en France. Si ces chiffres non officiels sont à relativiser, il n'empêche que plusieurs dizaines d'associations fédérées au sein de la plate-forme Mirabal Belgium se sont réunies pour réclamer auprès des pouvoirs publics qu'ils "prennent les mesures nécessaires afin de garantir l'autonomie et la sécurité de toutes les femmes avec ou sans papiers, avec ou sans emploi, quels que soient leur origine, leur âge ou leur orientation sexuelle, comme le prévoit la Convention d'Istanbul".

Pour l'année 2018, le chiffre d'au moins 33 femmes découle d'une analyse de la presse par différentes associations féministes, dont Vie féminine. C'est donc pour le moment, à preuve du contraire, malheureusement un minimum. Dans 25 cas, soit la majorité d'entre eux, le meurtrier présumé est le compagnon ou l'ex-compagnon de la victime qui, pour deux d'entre eux, ont aussi assassiné la mère de la victime, présente sur les lieux.

Pour rappel, notre pays a ratifié, en 2016, la convention d'Istanbul. Celle-ci représente le premier instrument juridiquement contraignant de protection contre toute forme de violence à l'égard des femmes, et notamment contre la violence domestique. Outre les différentes mesures qu'elle nous demande d'adopter, cette ratification nous permettra de dresser l'état des lieux de la situation en Belgique, d'améliorer notre collaboration avec les différents pays signataires et d'échanger nos bonnes pratiques.

[199]

Cela dit, une cinquantaine d'associations accompagnant les victimes ont constaté, à la suite de la publication d'un rapport alternatif, que la Belgique ne respectait pas 80% des articles de la convention. Ce rapport cite notamment le manque de mesures structurelles pertinentes vis-à-vis des besoins sur le terrain, ainsi que le manque de transparence du budget consacré à cette matière.

En ce qui concerne notre évaluation dans le cadre de la Convention d'Istanbul, la Belgique se doit de remettre un rapport final en février 2019, pour que celui-ci soit évalué par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il y aura ensuite une visite d'évaluation en septembre 2019, pour finalement aboutir à une publication du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GreVio) dans le courant de 2020.

D'après les différentes associations féministes, ce sont elles qui se chargent de comptabiliser le nombre de féminicides en Belgique pour combler le vide en la matière au niveau des pouvoirs publics. Un recensement officiel des cas de féminicides existe-t-il au niveau de notre Région ?

De nouvelles campagnes de sensibilisation sont-elles prévues concernant les violences conjugales ainsi que les féminicides ?

Une concertation existe-t-elle avec les acteurs de terrain pour la mise en œuvre des articles de la Convention d'Istanbul ?

La rédaction du rapport d'évaluation a-t-elle débuté ? Si oui, qui la dirige ? Qu'en est-il de la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir ? J'imagine que la situation politique actuelle de notre pays ne facilite pas les choses. Quels sont les recensements des violences contre les femmes effectués à ce jour ?

[201]

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les chiffres qui nous sont fournis sont extrêmement inquiétants, et le sont d'autant plus qu'ils ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. Bien que nous ne disposions pas de chiffres officiels sur le taux de féminicides, le nombre de 33 femmes tuées par leur compagnon ou ex-compagnon donne froid dans le dos.

Face à ce manque de chiffres officiels, les associations ont décidé de comptabiliser les féminicides relatés dans les faits divers. Elles entendent ainsi rendre hommage aux victimes et, à travers elles, à toutes les femmes qui subissent des violences machistes au quotidien, mais aussi mettre un visage sur des chiffres et faire pression sur les pouvoirs publics.

Ce manque de chiffres officiels est évidemment interpellant, et pose la question de la priorité accordée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul, premier texte international contraignant en termes de prévention et de protection, mais également de poursuite des auteurs.

À côté des victimes physiques, psychologiques et économiques, il importe également de pointer notre système patriarcal, qui perpétue ce rapport de domination. Ces violences sont des violences machistes, qu'il conviendrait de nommer en tant que telles.

Les mesures dont nous disposons en termes d'accueil, d'écoute, de reconnaissance légitime, de suivi, de protection, mais également de prévention de ces violences, sont totalement insuffisantes.

[203]

Le rapport que la Belgique va devoir rendre prochainement est assorti d'un contre-rapport réalisé par le monde associatif. Celui-ci note que la Belgique ne respecte que 20% des articles de la Convention d'Istanbul, une grande carence pour un pays qui l'a ratifiée.

Le monde associatif estime également, à juste titre, ne pas être assez entendu par les pouvoirs publics et il souhaiterait clairement être davantage sollicité pour participer aux discussions des politiques mises en œuvre à tous les niveaux de pouvoir. Cela pose en filigrane la question structurelle du financement de ces politiques.

Les chiffres alarmants concernant les féminicides me poussent depuis longtemps à demander de faire de la lutte contre la violence faite aux femmes une priorité nationale et de décréter l'état d'urgence en la matière.

Il est important que les femmes en réel danger, par exemple en situation de crise à la suite d'une rupture, puissent bénéficier d'une protection efficace. Il est important que l'on puisse intercepter les potentiels auteurs d'actes de violence avant qu'ils ne soient commis.

Les mesures prises actuellement dans notre pays n'étant pas suffisantes, je voudrais évoquer deux mesures mises en œuvre en France et en Espagne, qui seraient de nature à renforcer notre dispositif. La première est le "téléphone grave danger" (TGD) qui a vu le jour en Espagne et qui a été adopté par la France. Il permet à une victime potentielle d'appuyer sur le bouton d'urgence d'un smartphone délivré par un procureur. La personne est ainsi mise directement en contact avec une plate-forme d'urgence et un service d'intervention qui recourt à la géolocalisation. Le but est de sauver un maximum de vies en intervenant le plus rapidement possible.

L'attribution de ce TGD se fait selon une série de critères : c'est le procureur qui le délivre, la victime doit avoir cessé tout lien marital et de vie commune avec son oppresseur et celui-ci doit avoir reçu une injonction de ne pas la toucher. Qu'en pensez-vous ?

Autre mesure intéressante, l'application App-Elles®, lancée par une jeune femme de Nantes, permet, à l'aide d'un bracelet relié à un smartphone, de contacter des proches pour lancer l'alerte, mais également d'enregistrer la situation de violence en temps réel et de garder une trace utilisable en cas de plainte.

[205]

J'aurais donc aimé vous entendre au sujet de la Convention d'Istanbul et du rapport alternatif livré par le monde associatif sur les manquements de la Belgique. Si vous en avez pris connaissance, comment y réagissez-vous, en attendant que la Belgique se prononce officiellement sur ce rapport ?

Je voulais, par ailleurs, souligner l'importance de la collaboration avec le monde associatif et les autres niveaux de pouvoir.

Enfin, je désire connaître les grandes lignes qui ressortent de votre combat contre ce fléau.

[207]

Mme Nadia El Yousfi (PS).- En Espagne ou dans d'autres pays, notamment en Amérique latine, le féminicide a fait son entrée dans le Code pénal. Cette reconnaissance de l'ultime violence faite aux femmes, expression la plus sombre du patriarcat et de la misogynie, permet de reconnaître la circonstance aggravante qu'est la violence du genre exercée par un proche.

Le féminicide est l'aboutissement d'un rapport genré et hiérarchisé, commis généralement par un membre de la famille, un époux ou un ex-compagnon. Il représente l'extrême d'un continuum de terreur antiféminin, qui inclut une importante variété d'abus verbaux et physiques, tels que les coups, le viol, la torture et l'esclavage sexuel.

Le féminicide traverse les générations et les classes sociales. Il ne peut être attribué à une catégorie sociodémographique, preuve du caractère systémique du sexisme et des souffrances infligées aux femmes.

L'adoption d'une vision genrée des violences est primordiale. Je rappelle que, pour la Convention d'Istanbul, il est primordial de reconnaître que les femmes sont massivement victimes de violences en raison de leur genre, dans une société qui perpétue un système de domination phallogratique.

La Convention d'Istanbul demande d'ailleurs aux États d'ériger en infraction pénale les diverses formes de violences faites aux femmes. Le moindre comportement de dénigrement de la femme ne peut plus être toléré, au vu de sa participation à un mécanisme social autorisant, ou du moins tolérant, la discrimination à l'égard des femmes.

[209]

En 2016, nous avons voté une résolution demandant au gouvernement fédéral d'ériger le féminicide en infraction pénale et de reconnaître la terminologie de "féminicide" pour désigner les violences à caractère sexiste perpétrées sur le corps des femmes. Disposez-vous d'éléments quant à l'avancement de cette question ?

Il est interpellant que notre Région ne comptabilise pas le nombre de féminicides perpétrés sur son territoire et catalogués comme tels. Comment comptons-nous en finir avec les violences subies par les femmes si nous ne pouvons avoir une vision claire de la situation ?

Proportionnellement, les violences infligées aux femmes causent deux fois plus de décès chez nous que chez nos voisins français, ce qui est alarmant. Comment expliquez-vous cette situation ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Le nombre de féminicides est effectivement plus élevé en Belgique qu'en France.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Quels facteurs expliquent-ils cette différence ?

[215]

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Le sous-financement de la justice, ces dernières années, complique le suivi des plaintes déposées pour violences conjugales ou harcèlement, alors qu'ils sont souvent le signe précurseur de faits plus graves comme le féminicide. Parmi les diverses priorités de la justice et de la police, la question des violences faites aux femmes ne s'impose pas toujours.

Or, depuis 2014, la Région dispose de compétences en matière de priorités judiciaires, puisque notre ministre-président, responsable de la sécurité, est invité à discuter des priorités du Parquet avec les acteurs des autres niveaux de pouvoir.

Avez-vous eu l'occasion de discuter avec lui de l'importance de poursuivre ces signes annonciateurs que sont les violences ou le harcèlement par un (ex-)conjoint ? Parvient-on à faire valoir cette priorité dans les discussions avec les procureurs ? Il serait judicieux d'imposer cette priorité à l'avenir.

[217]

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Comme vous, je viens de prendre connaissance des chiffres recueillis par des organisations non gouvernementales (ONG) sur la base d'articles de presse. Ces chiffres sont préoccupants, nous sommes tous d'accord, et ils montrent la nécessité d'adopter une approche forte et coordonnée, entre les différentes entités, en matière de violences basées sur le genre et dans les relations.

Les statistiques relatives à la criminalité peuvent être consultées auprès de la police fédérale, mais celles-ci ne font pas de distinction entre le meurtre de femmes, d'hommes ou de personnes transgenres. En 2017, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré au total 168 "meurtres et homicides", mais cette catégorie n'est donc pas subdivisée en "violences entre partenaires par rapport à d'autres actes de violence", ni en "victimes féminines contre victimes masculines".

Selon une récente étude d'equal.brussels, une Bruxelloise sur deux est confrontée à l'une ou l'autre forme de violence entre partenaires, 23,7% subissant des violences physiques. À l'occasion de la Journée

internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous avons publié une infographie de cette étude sur le site infographic.equal.brussels.

Notre administration a, par ailleurs, recueilli une série de recommandations auprès des acteurs de terrain, que nous pouvons utiliser comme ligne de conduite.

[219]

En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation, le 25 novembre, nous avons clôturé la campagne 0% sexisme, qui était axée sur l'intimidation sexuelle et les autres formes de sexisme. Outre la pose d'affiches et la sensibilisation sur les réseaux sociaux, nous avons subventionné une dizaine d'associations qui travaillent dans ce domaine.

Au printemps 2019, nous organiserons une nouvelle campagne sur la violence sexuelle. C'est un sujet qui reste d'actualité et il faut régulièrement répéter le message

Parallèlement, en 2018, nous avons encore mené des actions en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, en distribuant 10.000 rubans blancs et des cartes avec des informations utiles, comme des numéros de téléphone, notamment par l'intermédiaire d'asbl et des communes bruxelloises. Nous avons également organisé une action publique sur la place Rogier le 23 novembre. Ces mesures visent à sensibiliser les Bruxellois.

La collaboration avec les acteurs de terrain de la lutte contre la violence basée sur le genre est cruciale. Elle s'opère à plusieurs niveaux. Sur le plan du subventionnement, equal.brussels soutient chaque année des associations qui mettent en place des projets.

Par ailleurs, la plate-forme bruxelloise de lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale regroupe des associations de terrain ainsi que des représentants de la police et de la justice, qui se réunissent pour trouver des solutions et avancer dans ce domaine. La collaboration se fait aussi par le truchement de comités d'avis en cas d'actions spécifiques. Enfin, elle passe par le recours à l'expertise des acteurs de terrain, comme lors des séances de formation organisées notamment pour les agents du ministère.

[221]

En Belgique, le suivi de la Convention d'Istanbul est coordonné par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), qui rédige actuellement un rapport intermédiaire. L'IEFH se base, pour ce faire, sur la contribution du groupe interdépartemental, composé de représentants de l'ensemble des services publics concernés.

Ce groupe interdépartemental, qui comprend également des représentants de la Région de Bruxelles-Capitale, vient de nous transmettre son rapport.

Outre ce groupe, il existe un groupe d'experts des Nations unies, qui évalue également les avancées de la Convention d'Istanbul. Comme vous le mentionnez dans votre question et comme quelques communiqués de presse l'ont déjà évoqué, 80% des articles de la convention ne sont effectivement pas encore mis en œuvre par notre pays.

[223]

À ce jour, effectivement, nous ne disposons pas de données exactes reflétant la situation. Nous ne disposons pas davantage des données nous permettant de déterminer le pourcentage du travail qui a été accompli par la Belgique. Je ne connais pas les éléments sur lesquels la presse se base pour avancer les pourcentages qu'elle indique.

[225]

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- Je suis interpellée par les chiffres de la police fédérale que vous venez de citer. On ne saurait donc pas déterminer le sexe des 168 personnes tuées dans la Région en 2017 ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- J'avoue que j'ai également été surprise, mais tels sont les chiffres que notre administration a reçus de la police fédérale. Il ne me semble pourtant pas très compliqué de faire cette distinction.

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- Le travail des associations, qui sont en train de tenir laborieusement cette comptabilité alors que ce n'est pas leur tâche, serait allégé si l'on disposait de chiffres précis plutôt que d'articles de presse. C'est important quand on veut lutter contre un fléau. Ne pourriez-vous pas en parler au ministre-président ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- C'est une bonne suggestion, que je vais relayer auprès du ministre-président, afin qu'il soulève la question lors de ses contacts avec le Parquet et les autorités fédérales.

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- Il importe de prendre la mesure du phénomène dans sa spécificité. Pour la police fédérale, un meurtre est un meurtre, mais pour nous, il est important de disposer de chiffres genrés. Il en va de même, d'ailleurs, de toutes les formes de violence genrée en Région bruxelloise. Nous pourrions jouer un rôle pionnier par rapport aux deux autres Régions en ventilant les chiffres par sexe.

[235]

Pour le reste, il convient de saluer le travail que vous réalisez, à travers les différentes campagnes que vous menez pour lutter contre les violences faites aux femmes et les violences sexuelles.

Pourriez-vous préciser quelles sont les dix asbl subventionnées dans ce cadre ?

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Ces asbl, ainsi que les actions que nous avons mises en place, sont répertoriées sur le site zerosexism.brussels.

[239]

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je n'ai pas eu de réponse à mes questions relatives au "téléphone grave danger" mis en place en Espagne puis en France, et à l'application App-Elles, qui permet de mettre des victimes en contact avec une télé-assistance, lancée à Nantes il y a quelque temps.

Vous mettez en place une application contre le harcèlement en rue, mais il est aussi important de voir ce qui se fait ailleurs, notamment en France et en Espagne. Par ailleurs, nous avons vu que les chiffres des féminicides sont proportionnellement plus importants en Belgique. J'aimerais vous entendre à ce propos.

Ma deuxième réflexion concerne l'absence de chiffres. C'est pourtant une obligation. Comme toutes les entités fédérées, notre Région a voté l'approche intégrée de la dimension de genre (gender mainstreaming),

qui demande des données genrées chiffrées. Il s'agit donc d'une obligation, même si cela met du temps à se mettre en place. La Convention d'Istanbul est aussi très claire à ce propos.

Nous attendons avec impatience le rapport alternatif, pour pouvoir enfin activer les leviers existants et tenter de combler rapidement toutes les lacunes que la Belgique accumule en la matière. Même si on ne connaît pas encore les chiffres, ce qui se passe depuis des années et ce que disent les acteurs de terrain m'incite à penser que nous sommes loin des 50%.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Je comprends. Il est effectivement intéressant de voir ce qui se passe à l'étranger, mais je ne peux pas mettre ces dispositifs en place au niveau de la Région bruxelloise.

Comme vous le savez, nous travaillons à établir des chiffres genrés. Mais dans le cas présent, il s'agit de chiffres de la police fédérale. Nous aurions besoin de connaître le nombre de femmes assassinées par un partenaire ou un ex-partenaire, et pas seulement le nombre de femmes victimes d'un meurtre.

Je pense que c'est vous qui avez suggéré de mettre cette question à l'agenda du ministre-président.

[243]

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Le ministre-président est consulté pour la définition des priorités avec le Parquet et dispose donc d'un levier à ce niveau.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Quant aux raisons pour lesquelles le nombre de féminicides est plus élevé en Belgique que dans certains pays voisins, j'avoue ne pas avoir d'explication. Les chiffres pour la Belgique sont effectivement catastrophiques.

[247]

De voorzitter.- Volgens mij moet er eerst duidelijkheid komen over de cijfers.

[249]

(poursuivant en français)

Peut-être les chiffres en France ne sont-ils pas connus non plus ?

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Il doit y avoir différentes explications.

[251]

De voorzitter.- Als ik het goed begrijp, valt uit de cijfers wel af te leiden of het slachtoffer een man of een vrouw was, maar niet of het al dan niet een geval van partnermoord was.

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- Het gaat om feiten die werden gepleegd door een partner of ex-partner.

[255]

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je reviens sur cette application qui permet d'intercepter les agresseurs avant qu'ils passent à l'acte. Avant d'être tuées, les femmes subissent des violences. Dans le cadre de votre

combat contre les violences faites aux femmes, cette application mérite notre intérêt de par sa fonction dissuasive. Il y a là un levier à actionner.

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Pour autant que je sache, les derniers modèles de smartphone seraient équipés d'une fonction de géolocalisation. Il serait possible d'alerter les secours directement.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Il ne nous reste plus qu'à les tester !

[261]

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Que ce soit ici ou en France, on sait que la réalité est toujours plus alarmante que ce que laissent supposer les chiffres, notamment à cause du cheminement peu évident jusqu'au dépôt d'une plainte.

Mme Genot en a parlé : le soutien au niveau local, par les associations, pour qu'une plainte aboutisse en justice, est primordial. Nous avons souvent abordé ici la question de la sensibilisation des policiers à l'accueil d'une plainte et nous constatons une amélioration en la matière par rapport au passé. Le service se faisant par tournantes, les nouveaux agents doivent cependant continuer d'être sensibilisés à la problématique pour garantir un accueil adéquat des plaintes.

Il reste, par ailleurs, énormément de travail à faire au niveau du Parquet pour ce qui est des suites données aux plaintes.

[263]

Je voudrais vous rapporter une anecdote. Une plainte a été déposée à la suite d'une agression que l'on peut considérer comme un acte de violence à l'encontre d'une femme. Au bout de la procédure, qui n'a pas été plus loin que le Parquet - le document, une véritable perle, est toujours disponible -, le procureur a classé le dossier sans suites, non pas parce que c'était la parole de l'un contre celle de l'autre, mais parce que l'auteur des faits n'avait pas d'antécédents. La victime, c'était moi. Voilà donc la réponse ahurissante que j'ai eue du procureur, dans un document officiel !

Comme ma collègue Zoé Genot l'a dit, la collaboration entre vous-même, le ministre-président et les instances judiciaires est primordiale, car ce type de situation ne peut plus perdurer. Quand il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de justice.

En ce qui concerne les chiffres, il est important de mieux les catégoriser. Nous saluons le travail que vous réalisez, notamment par des campagnes ciblées, mais si nous ne disposons pas des chiffres ventilés qui nous permettront de mener les politiques nécessaires, l'impact de vos campagnes s'en ressentira.

Pour ce qui est du groupe d'experts et de la Convention d'Istanbul, il serait intéressant de savoir où nous en sommes. Quand le rapport nous sera-t-il communiqué ?

[265]

Mme Bianca Debaets, secrétaire d'État.- Le rapport belge sera disponible en février, et mis à la disposition du parlement.

- *L'incident est clos.*

[269]

INTERPELLATION DE M. MOHAMED OURIAGHLI

À MME BIANCA DEBAETS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE L'INFORMATIQUE RÉGIONALE ET COMMUNALE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la discrimination des personnes transgenres".

M. le président.- En l'absence de l'auteur, excusé, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.

[275]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ELS AMPE

AAN MEVROUW BIANCA DEBAETS, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, VERKEERSVEILIGHEIDSBELEID, GEWESTELIJKE EN GEMEENTELIJKE INFORMATICA EN DIGITALISERING, GELIJKEKANSENBELEID EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de 5G en internet of things".

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- Eigenlijk was mijn vraag aan minister-president Vervoort gericht, maar ik ben natuurlijk blij dat u bereid bent om ze te beantwoorden.

In 2007 werd in het Brussels Gewest een absurd lage cumulatieve norm voor elektromagnetische straling ingevoerd, namelijk 3 V/m. Nochtans gold op dat moment in bijna alle Europese landen een norm van 41,2 V/m en was de Belgische norm van 20,6 V/m al erg streng. De norm van 41,2 V/m gaat uit van richtlijnen van de Wereldgezondheidsorganisatie (WGO) en geldt nog steeds in het merendeel van de Europese landen.

Onder druk van actiegroepen ontstond er een angstklimaat dat geenszins op wetenschappelijk onderzoek gestoeld was. Veel parlementsleden verloren het vrij onderzoek uit het oog en legden de norm van 3 V/m op tafel, zagezegd omdat Parijs dat ook deed. Zelfs dat was en is nog steeds niet waar.

Met uitzondering van de Open Vld stemden alle partijen die in 2007 in het Brussels parlement vertegenwoordigd waren, in met de absurde norm van 3 V/m. Jarenlang leidde dat tot vertraagde investeringen in het telecomnetwerk, waardoor België naar beneden tuimelde op de wereldranking.

In 2013 keurde het Brussels parlement onder druk van de Open Vld een verhoging van de norm tot 6 V/m goed. Ik wees er toen op dat die versoepeling niet zou volstaan om 5G mogelijk te maken, maar een lichte verhoging leek ons beter dan niets. Sinds 2013 pleit de Open Vld voor een verdere versoepeling van de norm tot 15 V/m, een standpunt waar de Belgische telecomregulator, het Belgisch Instituut voor Postdiensten en Telecommunicatie (BIPT), zich bij aansluit.

[279]

Recent bereikte de Brusselse regering een akkoord met de telecomsector over de norm van 14,5 V/m voor elektromagnetische straling, ter vervanging van de in de huidige ordonnantie vastgelegde 6 V/m. Op zich is dat goed nieuws voor bedrijven die dringend behoefte hebben aan een vlotte digitale snelweg. Al meer dan tien jaar zeg ik immers dat 15 V/m verkiesbaar is. Die norm werd in onderzoeken meermaals geadviseerd en wordt nog steeds aanbevolen door het BIPT. Beter laat dan nooit.

Dankzij de versoepeling van de norm zal het internet of things zich verder kunnen ontplooiën. Denken we maar aan tests met zelfrijdende voertuigen, heelkundige ingrepen vanop afstand enzovoort. Brussel kan een echte smart city worden, nu 5G de nodige digitale infrastructuur mogelijk maakt.

Welke initiatieven neemt de overheid in het kader van het internet of things nu er in Brussel 5G zal worden ingevoerd? Is het akkoord met de telecomsector juridisch conform met de van kracht zijnde ordonnantie?

[281]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris. - In tegenstelling tot wat u laat uitschijnen, werkt het Brussels Gewest wel degelijk aan de uitbouw van een smart city en de invoering van 5G. Het is u wellicht niet ontgaan dat de CEO van Orange onlangs enthousiast reageerde op de beslissing van de Brusselse regering om 5G in te voeren.

Ik heb echter niet op die beslissing gewacht om het internet of things (IoT) voor te bereiden. Als lid van de Open Vld zult u het wellicht met mij eens zijn dat het niet de bedoeling is om het werk van de privésector over te nemen. U hebt ongetwijfeld gemerkt dat ik heel actief ben geweest, maar ik heb mij niet heb beziggehouden met het ontwikkelen van apps. Dat is een taak voor privébedrijven. De overheid moet het kader creëren waarin de sector aan het werk kan gaan.

Het internet of things gaat al lang veel verder dan het plaatsen van sensoren. De vraag is hoe we de informatie die we krijgen, willen gebruiken en welke diensten en toepassingen een meerwaarde creëren.

Een van de initiatieven is het bIoTpe-project, waaraan het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) meewerkte. Met een van de toepassingen die het project opleverde, kunnen personen met een beperkte mobiliteit opzoeken waar de voorbehouden parkeerplaatsen zich bevinden. Het gewest probeerde destijds met u als schepen van de stad Brussel daarvoor samen te werken, wat jammer genoeg niet is gelukt. Met andere gemeenten loopt de samenwerking ondertussen wel vlot, net als met parking.brussels.

Het proefproject is klaar, zodat de applicatie binnenkort kan worden bekendgemaakt.

[283]

Ik weet dat u ervoor pleit om zo veel mogelijk informatie als open data beschikbaar te maken, waardoor zogenaamde 'agnostic technology' op alle frontends mogelijk wordt. Ik denk meer bepaald aan mobiele applicaties zoals die van parking.brussels en On Wheels, maar ook aan toepassingen in 'labomodus'.

Het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) heeft ervoor gezorgd dat de gegevens van de geluidsmeters verwerkbaar worden. Het gaat om de meters die Leefmilieu Brussel installeert in het kader van de Happy Ears-ordonnantie. Die gegevens worden verder ontwikkeld op een platform voor het internet of things.

Ik vernoemde maar enkele toepassingen. Het is vooral belangrijk om het kader te creëren waarbinnen bedrijven initiatief kunnen nemen.

Naast projecten ter uitbreiding van het internet of things ontwikkelt het gewest ook een aantal apparaten die voornamelijk verbonden zijn met het gewestelijke datacenter via het beveiligde Irisnet. Op die manier zal 4G - en binnenkort ook 5G - gebruikt kunnen worden op plaatsen waar geen glasvezel beschikbaar is.

De 5G-infrastructuur zal door de toegenomen snelheid en overdrachtscapaciteit nieuwe mogelijkheden bieden. Dankzij de nieuwe technologie zal het aantal gegenereerde gegevens steeds groter worden. Het beheer van al die gegevens wordt een hele technologische uitdaging, net zoals het vinden van gekwalificeerd personeel.

[285]

Het is belangrijk om te vermelden dat het internet of things niet uitsluitend afhangt van de 5G-technologie. Heel wat sensoren zijn vandaag al aangesloten op het internet aan de hand van de meest diverse soorten netwerken, zoals LoRa, dat met radiosignalen werkt.

Tot besluit wil ik onderstrepen dat u en ik dezelfde doelstelling nastreven: we willen in Brussel de weg vrijmaken voor 5G. Ik weet dat u daar samen met mij al een hele tijd op zat te wachten. Nu is er tot grote tevredenheid van de hele sector ook een akkoord bereikt.

[287]

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- Uiteraard ben ik het met u eens dat het niet aan de overheid is om het internet of things uit te bouwen. Wel moet zij het kader scheppen en ervoor zorgen dat er voldoende elektromagnetische straling wordt toegelaten.

Ik vind het dan ook een goede zaak dat u geen druk zet op overheidsdiensten om zelf toepassingen te ontwikkelen, want dat komt meestal neer op oneerlijke concurrentie met de privésector. Bovendien werken zulke toepassingen vaak niet goed of worden ze slecht onderhouden.

Als voormalig schepen van de stad Brussel liet ik drie jaar geleden alle gegevens over parkeerplaatsen voor personen met een handicap als open data beschikbaar maken, zodat iedereen altijd kan opzoeken waar er in de stad parkeerplaatsen voor gehandicapten te vinden zijn. De volgende stap bestaat erin dat met behulp van een sensor wordt aangegeven welke plaatsen vrij zijn.

Over de capaciteit van het netwerk maak ik mij echter zorgen. De Brusselse regering bereikte weliswaar een overeenkomst met de telecomoperatoren, maar paste de wetgeving niet aan. Welke juridische zekerheid hebben de bedrijven die de soepelere norm zullen volgen? Wat krijgt er voorrang: de door het parlement goedgekeurde ordonnantie, of een door de regering ondertekend document?

Die vraag wilde ik niet tot u richten, omdat ik weet dat u net als ik voorstander bent van de uitbouw van een smart city. De CD&V en de Open Vld hebben geen probleem met de versoepeling van de norm. Ik had de vraag echter graag aan minister-president Vervoort gesteld en zal het Uitgebreid Bureau laten weten dat ik mijn standpunt over de juridische kant van de zaak wil kennen. De stralingsnorm zal immers onvermijdelijk worden overschreden.

- *Het incident is gesloten.*

[291]

QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME BIANCA DEBAETS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE L'INFORMATIQUE RÉGIONALE ET COMMUNALE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la plateforme d'alphabétisation numérique".

M. le président.- En l'absence de l'auteur, excusée, la question orale est reportée à une prochaine réunion.